



NOTE D'INFORMATION N° 2025-- /MFB/DGD/DRH/DU 01 JUIL 2025

(LARGE DIFFUSION)

**Objet** : Dépôt des actes de promotion  
pour le galonnage

Dans le cadre des travaux de la commission de galonnage, il est demandé à tous les agents des douanes ayant achevé le cycle de formation des contrôleurs, inspecteurs et administrateurs ainsi que ceux admis à la suite des concours sur étude de dossiers, de déposer **leur acte de promotion (arrêté de promotion, décision d'attente ou décret portant promotion)** à la **Sous-direction du Personnel**, au plus tard le **jeudi 31 juillet 2025**.

Pour toutes informations complémentaires, les concernés peuvent contacter les services compétents aux numéros suivants : **2720251500 poste 1578**.

Le Directeur  
  
Col. **KOFFI Méa I.**

Administrateur Général des Services Financiers